



**DECLARATION OF LIMITED PARTNERSHIP
FORM 1
LIMITED PARTNERSHIP ACT
SUBSECTION 3(2), 23(1)**

**DÉCLARATION DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
FORMULE 1
LOI SUR LES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE
PARAGRAPHE 3(2), 23(1)**

1. Firm Name - Raison sociale	Telephone -Téléphone	Declaration Number - N° de la déclaration
2. General nature of the business - Nature générale de l'activité commerciale		Departmental Use Only - Réservé à l'usage du ministère
3. Principal place of business in New Brunswick, giving street name and number or RR number, municipality or post office and postal code. Adresse du principal établissement au Nouveau-Brunswick (indiquer notamment la rue et le numéro ou le numéro de route rurale, la municipalité ou le bureau de poste et le code postal).		Filing Date - Date de dépôt
4. Mailing Address (if different from principal place of business) - Adresse postale (si elle diffère de celle du principal établissement)		Expiry Date - Date de cessation d'effet
5. Check if a new declaration filed before expiry date (replaces declaration now on file). Cochers'il s'agit d'une nouvelle déclaration déposée en remplacement d'une déclaration antérieure avant la cessation d'effet de celle-ci.	6. If name change, give previous name. S'il y a changement de nom, donner le nom précédent.	
<input type="checkbox"/>		

7. The name and particulars of all general partners are as follows - Identité de tous les commandités :

A. Name in full (surname, first or other given name by which partner is commonly known and the first letters of his other given names, if any - Nom complet (nom de famille, prénom usuel et initiales des autres prénoms)	B. Residence address or address for service (include street name and number, if any) Adresse de résidence ou adresse aux fins de signification (comprenant la rue et le numéro, s'il y a lieu)	C. Telephone No. N° de téléphone	D. Date	E. Signature

(If insufficient space, attach schedule. All general partners must sign.)
 FEE - \$200 plus The Royal Gazette fee made payable to Service New Brunswick.
 (Joindre une annexe s'il manque d'espace. Tous les commandités doivent signer.)
 DROITS - 200\$, plus les droits de publication dans la Gazette royale payables à Services Nouveau-Brunswick.